



Notaire et succession

Par allais

Bonjour,
Une personne de la famille a pris le véhicule du défunt et a cassé (peut être la courrois de distribution, alternateur ,
embrayage je ne sais pas) pas moyen de savoir la panne.
Le notaire peut demander a la personne qui a pris le véhicule pour le réparer ?

ou ???

Les héritiers sont quitte a faire un devis pour la réparation est celle ci sera dans la succession ?
Ou la personne qui a pris le véhicule doit réparer avant la succession ?

Véhicule du défunt est encore coté plus de 6000?

Merci de votre réponse

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il faut déjà faire un devis de réparation.
Si la responsabilité de cette personne est engagée (mauvais entretien ?), elle peut être mise à contribution, mais c'est
plus probablement la faute à "pas de chance".
Une panne peut arriver à tout moment sur un véhicule.
Le plus logique c'est que les frais de réparation sont à la charge des héritiers, ou alors le véhicule est attribué "en l'état"
à l'un des héritiers lors du partage avec une décote correspondant à la réparation.

Par allais

Bonjour
Merci pour votre réponse
Cordialement